

RCS : ST PIERRE DE LA REUNION

Code greffe : 9742

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST PIERRE DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00435

Numéro SIREN : 421 061 219

Nom ou dénomination : 1 POINT C'EST TOUT

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2023 sous le numéro de dépôt 1915

2023 S 001915

Consultation du compte fiscal
 421 061 219 EURL 1 POINT C'EST TOUT
 Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt récapitulatif)
 BIC

Imprimé 2031 du 14/05/2023

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux			
			Déclarations et annexes néantes
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage (entreprises de transport maritime)			
Option pour la comptabilité super-simplifiée		TVA	
A IDENTIFICATION	23 rue raphael babet		
Identification du destinataire	97480 saint-joseph france		
Préciser : l'ancienne adresse en cas de changement			
Adresse de messagerie			
B DIVERS			
Activités exercées	vente vêtements et petit electro menager		
Si vous êtes inscrit au répertoire des métiers, cochez la case			
Comptabilité informatisée			
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		Si oui, nom du logiciel utilisé :	
ECF		Désignation du prestataire	
Nom et adresse du comptable		tél :	S/I
Nom et adresse du conseil		tél :	S/I
Nom et adresse du CGA /OMGA, du viseur ou du certificateur conventionné		n° Agrément	
Visa : CGA /OMGA		Viseur ou certificateur conventionné	



Imprimé 2031 du 14/05/2023

2031 - IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux			
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION		Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058 A ou 370 ou 372 du 2033 B)		1 504	
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu	a		
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants	b		
revenus nets exonérés (a-b)	c		
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu	d	Total c + d	
3 Total		1 504	
4 Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1)		1 504	
4bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %			
4ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204G du CGI)			
Quote part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé, et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI	e		
Charges ou dépenses ayant la nature de moins-values définies à l'article 39 duodecies	f		
5 Plus-values			
taxées selon les règles prévues pour les particuliers			
à long terme imposables au taux de 12,8%			
à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1)			
à court et à long terme exonérées			
dont plus-values à long terme exonérées (art.151 septies A)			
dont plus-value à court terme exonérée (Art. 151 septies, 151 septies A et 238 quindecies)			
6 Exonérations et abattements			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies			
ZRR art.44 quindecies			
Zones franches urbaines art. 44 octies ou 44 octies A			
Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies			
Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies OA)			
Zone de restructuration de défense art. 44 terdecies			
Autres dispositifs			
Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W			
Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies			
Exonération ou abattement pratiqué	sur les plus-values à long terme imposables au taux de 12,8%		sur le bénéfice professionnel
7 BIC non professionnels			
a - BÉNÉFICE		b - DÉFICIT	
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)			
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)			
Moins-values à court terme (Art. 39 duodecies)			
- Plus-values			
Plus-values nettes à long terme imposable à 12,8 %			
- Exonération ou abattement pratique (art. 44 sexies et suivants)			
sur le bénéfice non professionnel			
8 Régime des sociétés de personnes (Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés)			

Consultation du compte fiscal
421 061 219 EURL 1 POINT C'EST TOUT
Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt récapitulatif)
BIC

Résultat fiscal du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés	
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

Consultation du compte fiscal
421 061 219 EURL 1 POINT C'EST TOUT
Déclaration déposée en euros au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 (Dépôt récapitulatif)
BIC

Imprimé 2031BIS du 14/05/2023

2031 Bis - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2031

Formulaire néant

E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS

Répartition des résultats entre les associés personnes morales

Identification, adresse, qualité des associés personnes morales	SIREN	Quote-part du bénéfice ou du déficit à prendre en considération pour le calcul de la base d'imposition à l'IR ou, éventuellement à l'IS	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
1	2	3	4

Répartition des résultats entre les associés personnes physiques

N° d'ordre	Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques		Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal
	5		6	7
1	PIGNOLET MICHELLE MADAME 6 RUE AMBROISE VOLLARD 97410SAINT-PIERREFRANCE		X	0094760877015
N° d'ordre	Date et lieu de naissance des associés (Commune, n° de département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit
	8	9	10	11
1	19/09/1956	974 SAINT-DENIS FRANCE	1 504	

Sociétés en commandite simple :

montant des bénéfices distribués	aux commanditaires au cours de l'année	
----------------------------------	--	--

F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	2022	0
Frais de réception, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		0

G DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)	
Adresse des autres établissements	

H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Montant brut des salaires, hors apprentis et handicapés	0
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	0
Montant des prélèvements effectués à titre personnel au cours de l'exercice	4 560
Montant des apports en capital ou versements en compte courant faits au cours de l'exercice	0

PLUS VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT

Nature des immobilisations non amortissables	Valeur réévaluée	Prix acquis.	Plus value

	Totaux		
I BIC NON PROFESSIONNELS			
Détermination du résultat de l'exercice		Bénéfice	Déficit
Locations meublées non professionnelles déjà soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale			
Autres locations meublées non professionnelles			
Location gérance			
Membres non professionnels de copropriété de cheval de course ou d'étalon			
Autres BIC non professionnels			
Résultat avant imputation des déficits antérieurs			

Imprimé 2033A du 14/05/2023

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ							Formulaire néant	
ACTIF		Exercice clos en N						
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2		Net 3			
Actif immobilisé								
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010	7 622	012				7 622
	Autres	014		016				
Immobilisations corporelles		028	25 077	030	11 064			14 013
Immobilisations financières (1)		040		042				
Total I (5)		044	32 699	048	11 064			21 635
Actif circulant								
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050		052				
	Marchandises	060	28 662	062				28 662
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068		070				
	Autres (3)	072		074				
Valeurs mobilières de placement		080		082				
Disponibilités		084		086				
Charges constatées d'avance		092		094				
Total II		096	28 662	098				28 662
Total général (I + II)		110	61 361	112	11 064			50 297
PASSIF							Exercice N NET	
Capitaux propres								
Capital social ou individuel							120	19 710
Écarts de réévaluation							124	
Réserve légale							126	
Réserves réglementées							130	
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants							131) 132
Report à nouveau							134	-8 981
Résultat de l'exercice							136	1 504
Subventions d'investissement							137	
Provisions réglementées							140	
Total I							142	12 233
Provisions pour risques et charges							Total II	154
Dettes (4)								
Emprunts et dettes assimilées							156	1 068
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							164	
Fournisseurs et comptes rattachés							166	20 423
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :							169) 172 16 573
Produits constatés d'avance							174	
Total III							176	38 064
Total général (I + II + III)							180	50 297
Renvois								
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		

(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 14/05/2023

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE										
									Formulaire néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE									Exercice N	
Produits d'exploitation										
Ventes de marchandises					209		210	103 488		
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215		214			
	services				217		218			
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)							222			
Production immobilisée							224			
Subventions d'exploitation reçues							226			
Autres produits							230	300		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	103 788		
Charges d'exploitation										
Achats de marchandises (y compris droits de douane)							234	76 660		
Variation de stock (marchandises)							236	-4 000		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)							238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)							240			
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier		immobilier		242	23 300		
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	602)	244	602	
Rémunérations du personnel							250			
Charges sociales							252	4 136		
Dotations aux amortissements							254	387		
Dotations aux provisions							256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259)	262	1 199	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)							264	102 284		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	1 504		
Produits et charges divers										
Produits financiers							(III)	280		
Produits exceptionnels							(IV)	290		
Charges financières							(V)	294		
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348					
Impôts sur les bénéfices							(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	1 504		

B - RÉSULTAT FISCAL					1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2					312	1 504	314	
Réintégrations								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316			
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
Provisions non déductibles					322			
Impôts et taxes non déductibles					324			
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Déductions								
Entreprise nouvelle (44 sexies)					986			
Zone franche urbaine (44 octies A)					987			
Zone restruct. défense (44 terdecies)					127			
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)					138			
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)					981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)					989		342	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)					991			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)					992			
Investissements outre-mer					344			
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)					345			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)					993			
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	1 504	354
Déficits								
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)					dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	1 504	372

Divers à réintégrer	
Libellé	Montant
Divers à déduire	
Libellé	Montant

Imprimé 2033C du 14/05/2023

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant

I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES										
Fonds commercial	400	7 622	402		404		406	7 622		
Autres	410		412		414		416			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains	420		422		424		426			
Constructions	430		432		434		436			
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 687	442		444		446	1 687		
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	8 990	452		454		456	8 990		
Matériel de transport	460	10 697	462	14 400	464	10 697	466	14 400		
Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières	480		482		484		486			
TOTAL	490	28 996	492	14 400	494	10 697	496	32 699		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500		502		504		506		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
Terrains		510		512		514		516		
Constructions		520		522		524		526		
Installations techniques matériel et outillage industriels		530	1 687	532		534		536	1 687	
Installations générales, agencements, aménagements divers		540	8 990	542		544		546	8 990	
Matériel de transport		550	0	552	387	554		556	387	
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
TOTAL		570	10 677	572	387	574		576	11 064	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
		19%	15% ou 12,8%	0%
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 14/05/2023

2033D		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES								
								Formulaire néant		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises		
Fonds commercial						681		683		
Autres immobilisations incorporelles						700		705		
Terrains						710		715		
Constructions						720		725		
Installations techniques, matériel et outillage						730		735		
Installations générales, agencements et aménagements divers						740		745		
Matériel de transport						750		755		
Autres immobilisations corporelles						760		765		
TOTAL						770		775		
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
								TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)		780
II DÉFICITS REPORTABLES										
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter		
Déficits imputés								983		
Déficits reportables								984		
Déficits de l'exercice								860		
TOTAL des déficits restant à reporter								870		
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		

dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		380	4 136
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	8 796
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	6 122
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	4 560
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

Imprimé 2033E du 14/05/2023.

2033E - DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Formulaire néant

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	103 488
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	103 488

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	76 660
Variation négative des stocks	145	4 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	13 460
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	9 840
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	103 960

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	-472
-----------------------------	------------------------------------	-----	------

V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117	-472
--	-----	------

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	du	au
Date de cessation	186	

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel		376
	dont apprentis	657
	dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861

Imprimé 2033F du 14/05/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL						2033F
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)						
					Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1 000	
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :						
Forme juridique		Dénomination				
Numéro SIREN		Nombre de parts		% de détention		
Adresse (N°, type et libellé voie)						
Code Postal		Commune		Pays		
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :						
Titre et Nom patronymique		MADAME PIGNOLET MICHELLE				
Nom marital	ISSOP	% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	1 000	
Date de naissance	19/06/1956	N° Département	97400	Commune	SAINTE DENIS	Pays FRANCE
Adresse (N°, type et libellé voie)		6 RUE AMBROISE VOLLARD				
Code Postal	97410	Commune	SAINT PIERRE		Pays	FRANCE

Imprimé 2033G du 14/05/2023

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS				
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)				
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905		Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention	
Adresse :				
Code Postal		Commune		Pays

Imprimé 2059H du 14/05/2023

**2059 H - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENANT INDIRECTEMENT PLUS DE 50 % DE LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2059I du 14/05/2023

**2059 I - OBLIGATION DÉCLARATIVE INCOMBANT À CERTAINS CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA
DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES
COMPOSITION DU CAPITAL**

Formulaire néant

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS DÉTENUES INDIRECTEMENT À PLUS DE 50 % PAR LA SOCIÉTÉ DÉCLARANTE

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé 2069RCI du 14/05/2023

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE				2069RCI		
Au titre d'un exercice ou d'une année civile						
				Néant	X	
				PME au sens communautaire		
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)						
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre						
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)						
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE						
Crédit d'impôt			Montant			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE						
dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris						
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME						
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)						
Dont montant préfinancé						
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte				1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail				3		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés				5		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE						
Crédit d'impôt			Montant			
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM						
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)						
III - CAS PARTICULIERS						
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N			Montant			
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois			Montant			
Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts						
IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux						
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	n° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

**EURL 1 POINT C EST TOUT
23 RUE RAPHAEL BABET
97480 SAINT JOSEPH**

SIRET 42106121900018

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 12 06 2023**

L'an 2023 et le 12 juin à 17 heures 30

Madame PIGNOLET Marie Michèle associée unique et gérante de la EURL 1 POINT C EST TOUT , dont le siège est situé au 23 Rue Raphael Babet 97480 SAINT JOSEPH immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le siret n° 42106121900018

Après avoir exposé qu'elle a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A pris les décisions ci-après relatives à

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- L'affectation des résultats

PREMIERE DECISION

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et se soldant par une perte de 1504 euros

DEUXIEME DECISION

L'associé unique , décide que le résultat de l'exercice s'élevant à 1504 euros, cette somme est affectée au compte associé

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par l'associé unique

L'associé unique

